

## Aides exceptionnelles vague 3 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 :

### comment renseigner le questionnaire Sphinx en fonction des motifs d'ouverture de droit ?

<b>Motif d'éligibilité à l'aide exceptionnelle</b>	<b>Période</b>	<b>Colonnes du questionnaire Sphinx à renseigner</b>
Fermeture totale sur décision administrative en raison du Covid	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de jours concernés par des places fermées</li><li>• Nombre de places d'accueil fermées</li></ul>
Fermeture partielle sur décision administrative en raison du Covid	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de jours concernés par des places fermées</li><li>• Nombre de places d'accueil fermées</li></ul>
Fermeture partielle ou totale de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison d'un enfant testé positif à la Covid	Depuis le 2 février 2021 et tant que la consigne dure dans la limite du 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de jours concernés par des places fermées</li><li>• Nombre de places d'accueil fermées</li></ul>
Fermeture partielle ou totale de la structure à l'initiative du gestionnaire en raison de l'absence de personnel malade de la Covid, « cas contact », en arrêt de travail dérogatoire ou personne vulnérable	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021  Pour les personnes asymptomatiques en arrêt de travail dans l'attente du résultat d'un test : à compter du 10 janvier 2021 et tant que dure la mesure, dans la limite du 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de jours concernés par des places fermées</li><li>• Nombre de places d'accueil fermées</li></ul>
Place non pourvue par un enfant identifié « cas contact » par l'assurance maladie ou dont au moins un des parents est à l'isolement (malade de la Covid, cas contact ou en arrêt de travail dérogatoire)	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021  Pour les personnes asymptomatiques en arrêt de travail dans l'attente du résultat d'un test : à compter du 10 janvier 2021 et tant que dure la mesure, dans la limite du 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de journées absence enfants</li></ul>
Place non pourvue par un enfant dont au moins un des parents est travailleur indépendant d'un secteur fermé en application du décret du 29 octobre 2020 sur le confinement, ou un salarié en activité partielle, ou en ASA en raison des décisions des pouvoirs publics et tant qu'elles sont en vigueur	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de journées absence enfants</li></ul>